

Question écrite de Stéphane HAZEE à Philippe HENRY, Ministre du Climat, de l'Energie, de la Mobilité et des Infrastructures

## La sécurisation de la N954 entre Namur et Malonne et le projet de giratoire au carrefour de la Navinne

Question écrite N° 377 du 02/02/2024

Précédemment, j'ai interrogé Monsieur le Ministre sur les aménagements décidés pour sécuriser le tronçon de la N954 entre Namur et Malonne. J'aimerais faire le point avec lui sur la mise en œuvre concrète des projets annoncés, à savoir le giratoire au carrefour - réputé dangereux - de la Navinne et les aménagements cyclopiétons sur ce tronçon.

En ce qui concerne le chantier du giratoire à créer à l'intersection entre l'avenue de la Vecquée et la rue Marcel Lecomte, peut-il nous confirmer que la procédure d'expropriations des terrains nécessaires au projet est en voie de finalisation ? Le dossier a-t-il été transmis au Comité d'acquisition ? Dispose-t-il d'un calendrier pour savoir à quelle échéance les terrains seront mis à disposition ?

Par ailleurs, y a-t-il d'autres éléments préalables à prendre en compte ?

Il avait fait état de concertations entre le Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures et le Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement pour planifier les solutions techniques (de gestion des écoulements des eaux) tout en respectant la faune et la flore. Les concertations sont-elles finalisées ?

Enfin, à quelle échéance est-il prévu de commencer les travaux ?

En ce qui concerne les aménagements cyclopiétons, il a évoqué précédemment qu'un budget avait été « programmé lors de la révision du Plan Mobilité et Infrastructures pour tous (PMIPT) en décembre 2022 » pour étudier un projet dont l'objectif est de « connecter le quartier de la Citadelle de Namur et le centre de Namur via le téléphérique au futur aménagement PIWACY et PIMACI de la Ville de Namur à Malonne » et de « sécuriser un itinéraire de marcheurs se rendant dans les bois de la Vecquée ».

Les concertations entre le Service public de Wallonie et le GRACQ de Namur concernant ces aménagements cyclables ont-elles été menées ? Si oui, sur quelles conclusions ont-elles débouché ?

En parallèle, l'étude programmée dans le PMIPT a-t-elle pu être lancée ? Quels sont ses délais de finalisation ?

Est-il dès lors davantage en mesure de détailler ce qui est prévu en termes de sécurisation en faveur de la mobilité active sur l'ensemble de cette zone ?

**Réponse du ministre - Réponse du 02/04/2024**

Concernant les expropriations des terrains pour la réalisation du giratoire au carrefour de la Navinne, les négociations avec des propriétaires ont pu aboutir favorablement en vue de la réalisation du giratoire.

En ce qui concerne la gestion des eaux, une étude hydraulique permettant d'évaluer les solutions à mettre en place pour l'évacuation des eaux à la suite des travaux est en cours. Une fois qu'elle sera terminée, une réunion avec la Direction des ressources naturelles et de l'environnement sera programmée dans les prochaines semaines.

En parallèle, une réunion avec la Ville de Namur est programmée afin de discuter des éléments hydrographiques du bassin.

Actuellement, le SPW-MI ne peut donner la date de début des travaux puisqu'elle dépend des discussions mentionnées. Comme l'honorable membre, je souhaiterais que ce projet soit réalisé cette année.

La création d'aménagements cyclopiétons reliant ce futur giratoire au carrefour avec l'avenue du Milieu du Monde est en ce moment étudiée par le SPW-MI. Fin 2023, j'ai autorisé ce nouveau projet de sécurisation dans la programmation en 2024 de l'enveloppe modes actifs du PIMPT.

Ce projet permettra à terme, de créer un cheminement cyclo/piétons séparé de la chaussée, une sécurisation des traversées et une adaptation des quais bus.

Par ailleurs, une solution innovante sera placée pour permettre de canaliser et de temporiser les eaux dans les fossés existants. Ce dispositif permettra de conserver la faune et la flore présentes.

Une première réunion d'étude a été organisée en février 2024. L'objectif est de lancer le marché cette année.

La fiche de préétude vient de parvenir au cabinet pour approbation.

Le scénario privilégié est la création d'un cheminement de 2 mètres de large dans l'accotement. L'itinéraire serait signalé comme « chemin ou partie de la voie publique réservé à la circulation des piétons, cyclistes, cavaliers et conducteurs de speed pedelec » (F99a) du carrefour avec l'avenue du Milieu du Monde au futur giratoire de la route de la Navinne/rue Marcel Lecomte.

Ce cheminement cyclo/piétons ne sera pas obligatoire pour les cyclistes, ils pourront emprunter la route et les autres chemins. Ce scénario ne nécessiterait pas d'intervention sur la voirie sauf à certains endroits.

De plus, l'éclairage et le radar existants ne seront pas à déplacer, ce qui permet de réduire le budget du projet.

Les partenaires, tels que le GRACQ et l'OTW, seront consultés dans la prochaine étape.